



Les dossiers déposés suivants sont consultables en Mairie de Gond-Pontouvre aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Les observations relatives à ces demandes peuvent être formulées auprès du service urbanisme.

DÉCISIONS

Les dossiers suivants ayant fait l'objet d'une décision, ils sont consultables en Mairie de Gond-Pontouvre aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le délai de recours contentieux contre ces décisions est de 2 mois à compter du premier jour d'affichage en Mairie.

[illegible]